




Action de Préorientation

Objectifs et contenu du parcours

Objectifs

Elaborer un projet socioprofessionnel en cohérence avec le projet de vie en réalisant un bilan personnalisé :

- Valider le projet socioprofessionnel par des évaluations en ateliers et des mises en situation de travail représentatives de différents métiers.
- Identifier les étapes les plus adaptées à la mise en œuvre effective du projet.

Activités autour du projet socioprofessionnel

Evaluations et mises en situation en ateliers techniques (tertiaire, industriel et artisanal)

Evaluation de différentes capacités : compréhension, raisonnement, méthodes de travail, capacités de mémorisation et d'apprentissage, aptitudes techniques et gestuelles, savoir-être...

Accompagnement socioprofessionnel et méthodologie de projet

Bilan personnel et professionnel, identification des intérêts et motivations, valeurs et freins, expérimentation d'un ou des projets socioprofessionnels, notamment en stage, travail sur les étapes de mise en œuvre.

Parcours de soutien à l'Atelier de Pédagogie Personnalisée

Parcours individualisé de renforcement des compétences mathématiques, communiquer à l'oral et à l'écrit, acquisition des techniques de recherche d'emploi, utilisation des outils et services numériques, renforcement des habiletés sociales ou encore repérage des ressources utiles à la compensation de la situation de handicap.

Accompagnement pluridisciplinaire personnalisé

- Bilan initial global avec l'équipe permettant de travailler la cohérence du projet socioprofessionnel avec le projet de vie.
- Selon les souhaits, attentes et besoins : accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire : pédagogique, d'insertion, médico-psycho-sociale et éducative.
- Accompagnement individuel assuré par un référent de parcours et un référent professionnel pour favoriser l'adaptation à chaque situation.

Modalités d'accès Prérequis

Personnes souhaitant travailler leur insertion socioprofessionnelle

- Etre titulaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et être orienté par la CDAPH.
- Avoir 16 ans et plus.
- Prérequis : compétences de base en compréhension orale, lecture, écriture.
- Aspects fonctionnels et médicaux : situation de santé stabilisée. Pour tout aménagement et adaptation, nous contacter.

L'ensemble des conditions d'accès peut faire l'objet d'un échange en amont avec l'équipe (prérequis, projet, aspects fonctionnels et médicaux, aménagements, les délais prévisionnels d'entrée).

Visite d'information possible
en amont des parcours :
consulter le calendrier des visites mensuelles
www.formation.cappa-association.fr

Contact

contact.esrp-marand@cappa-association.fr
Domaine du Marand
63450 Saint-Amant-Tallende
04.73.39.40.40
www.formation.cappa-association.fr
www.cappa-association.fr

Mise à jour 12/2025

Action de Préorientation

Modalités de l'action méthodes et moyens mobilisés

Lieux et espaces de formation

- L'action se déroule en salle "projet" équipée en informatique, dans les ateliers techniques et en centre de ressources.
- Possibilité d'immersions sur les plateaux techniques de l'ESRP du Marand, de visites et de stages en entreprise, visites de centres...

Modalités d'évaluation

- Tronc commun d'évaluations avec un bilan initial et des évaluations au cours de l'action,
- Mises en situations professionnelles en ateliers techniques,
- Evaluations sur les compétences clés en Centre de ressources.

Modalités pédagogiques et d'accompagnement

En fonction du ou des projets envisagés, individualisation et adaptation :

- des parcours,
- des méthodes pédagogiques d'évaluation (ateliers animés, travail individuel, autoformation accompagnée...).

Moyens et outils pédagogiques

- Mise à disposition pendant la formation du matériel, des ressources techniques, numériques et pédagogiques liées aux activités de l'action
- Utilisation notamment de plateformes numériques dédiées au travail sur le projet socioprofessionnel ou les compétences clés.

Conditions d'accueil et de prise en charge

En réadaptation professionnelle :

- Prise en charge de la formation et de l'hébergement (si nécessaire) à 100% par la Sécurité sociale.
- Statut de stagiaire de la formation professionnelle et rémunération aux conditions définies par le Conseil Régional.
- Possibilité de se restaurer moyennant participation (sauf accident du travail et maladie professionnelle).
- Navette gratuite entre Clermont-Ferrand et le Domaine du Marand.

Plus de détails sur la plaquette de présentation de l'établissement et de l'hébergement

Déroulement de l'action

Elaboration d'un bilan global

A l'issue de l'Action, l'équipe de l'ESPO cosigne avec le stagiaire un rapport qui détaille :

- le bilan global réalisé et le travail d'accompagnement médico-psycho-social et, le cas échéant éducatif,
- le travail réalisé pendant le parcours sur la construction du projet, les bilans de stages,
- les préconisations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Dans ce rapport, l'équipe préconise l'orientation qui semble la mieux adaptée à la personne (travail en milieu ordinaire, en entreprise adaptée, en milieu protégé, l'orientation sur une formation (en ESRP ou non) ou encore une orientation vers un SAVS, un SAMSAH, ou éventuellement le retour aux soins...). Il précise les relais utiles, les établissements sollicités pour la mise en œuvre de ce projet.

Suivi de l'action et des parcours

Pour favoriser la continuité des accompagnements, le rapport réalisé à l'issue de l'action est adressé à la CDAPH dont dépend le bénéficiaire. Il rend compte du parcours et demande une nouvelle orientation si nécessaire.

Avec l'accord du bénéficiaire, ce bilan est également envoyé au conseiller du Service Public de l'Emploi concerné, à l'ESRP de la future formation, ou à toute autre structure ou spécialiste en relais du parcours.

Un questionnaire de satisfaction est proposé à l'issue de la phase d'accueil et à la fin de parcours.
L' équipe de l'ESPO propose un suivi post formation à 3, 6 et 12 mois.

Organisation de l'action

Effectif 30

Groupe de 5 stagiaires par entrée

Date d'entrée

Une entrée tous les 15 jours, calendrier des entrées consultable sur le site de l'ESRP-ESPO

Durée

14 semaines au maximum 30 heures hebdomadaires en centre. Les horaires sont adaptés à ceux de l'entreprise d'accueil pendant les stages (maximum 35 heures).



Association Cappa
ESRP/ESPO du Marand
Accompagner la différence

Mise à jour 12/2025